



**Registre du Commerce et des Sociétés**  
Conformité des déclarations

4 F INTERNATIONAL  
27 R SAINT SULPICE  
75006 PARIS

**Contact : rbe-divergences@greffe-tae-paris.fr**

Concerne : 4 F INTERNATIONAL 398 841 650 R.C.S. Paris

**Objet : Registre des bénéficiaires effectifs : invitation à régularisation**  
(L. 561-47-1 du code monétaire et financier)

Paris, le 11/08/2026

Madame, Monsieur,

Il a été porté à notre connaissance par une entité légalement habilitée (art. L.561-2 du code monétaire et financier et L.561-47-1 / cf. verso) l'existence d'une divergence entre ce qui lui a été communiqué par votre entreprise et ce qui a été déclaré au registre des bénéficiaires effectifs, relative à :

- Divergence signalée relativement au mois et/ou à l'année de naissance (art. L. 561-47-1 et R. 561-64 du code monétaire et financier)

L'existence de cette divergence a été mentionnée d'office sur l'extrait du Registre des Bénéficiaires Effectifs.

Il vous appartient de régulariser votre dossier en déposant une déclaration d'inscription modificative sur le portail opéré par le guichet unique de l'INPI <https://www.inpi.fr/acces-au-guichet-unique> ou de fournir toute explication complémentaire au greffe.

A défaut de régularisation ou d'explication, l'absence de régularisation vous expose à une radiation d'office de l'entité au registre du commerce et des sociétés.

Restant à votre disposition pour toute question, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le greffier,